

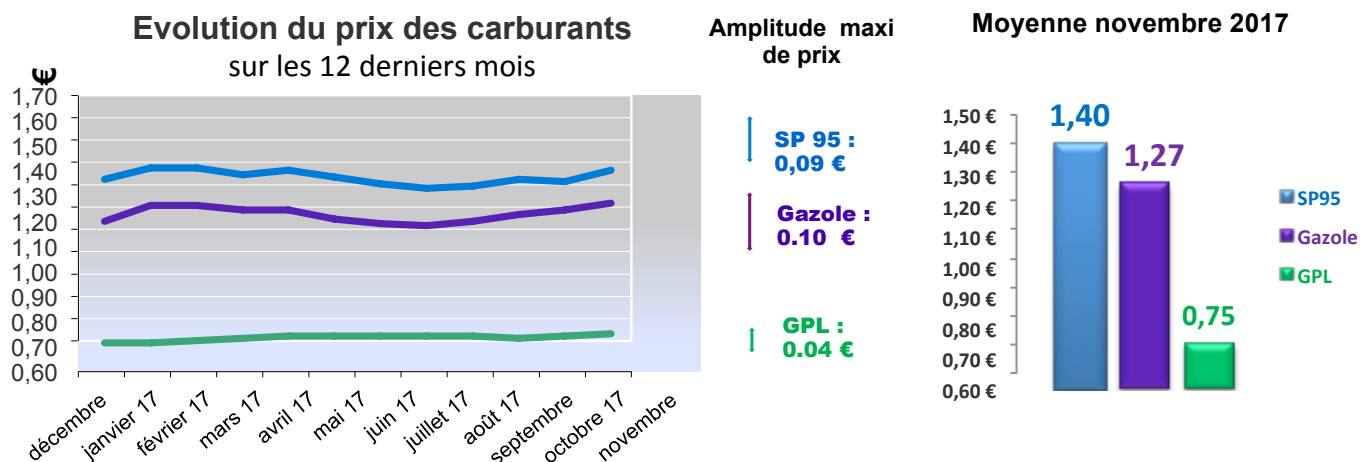
Baromètre GPL – Novembre 2017

0,75 € le litre
prix moyen à la pompe

Une solution de mobilité plus "propre" :

- accessible aux particuliers et professionnels
- qui ne pèse pas sur le budget des collectivités locales

En novembre 2017, le GPL maintient son bas prix. Il affiche une différence moyenne de prix par litre de **0,65 €** par rapport au Sans Plomb 95 et de **0,52 €** par rapport au Gazole.



Source du prix au litre des carburants en euros : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Des atouts clés pour l'environnement, la santé, le budget et les pouvoirs publics

Le GPL offre de nombreux avantages économiques et environnementaux qui correspondent aux nouvelles attentes des automobilistes et mesures de lutte contre la pollution atmosphérique.

Il est immédiatement disponible et permet :

- d'apporter une solution abordable, économique et plus propre aux automobilistes
- de répondre aux objectifs de l'Etat et des pouvoirs publics locaux pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique,
- et de ne pas peser sur les dépenses publiques (toutes les conditions sont en place, aucun besoin d'investissement majeur n'est nécessaire).

En effet, pour les collectivités, la solution GPL n'impose aucun investissement technique et financier. Un réseau de distribution (environ 1 750 stations-service) et de professionnels GPL sont en place et répartis sur l'ensemble du territoire. La solution GPL permet ainsi aux particuliers et professionnels de rouler toute l'année à un prix abordable tout en réduisant la pollution locale & les émissions de CO₂.

De nombreux gouvernements ou pouvoirs publics locaux ont recours au GPL pour améliorer la qualité de l'air : Australie, Etats-Unis, Hong-Kong, Japon, Italie, Grèce, Pologne, Turquie, Inde, Corée du Sud, Thaïlande... Leur choix démontre la pertinence du GPL pour concilier objectif écologique, enjeu social, sécurité énergétique et développement économique d'une filière à savoir-faire local.

A noter : les véhicules GPL exonérés de TVS (Taxe annuelle des Véhicules de Sociétés)

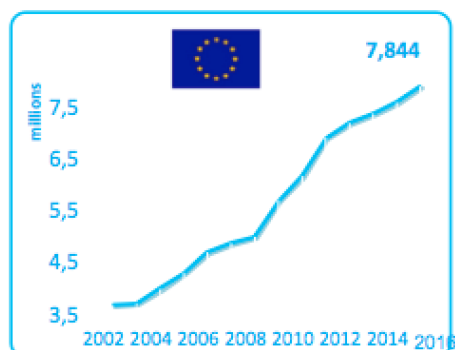
En 2018, la taxe sur les véhicules de sociétés devient de plus en plus écologique. Les véhicules GPL émettant moins de 100g de CO₂/km seront exemptés de TVS pendant 12 trimestres.

Pour Rappel :

Un véhicule GPL n'est soumis à aucune restriction de circulation en cas de pic de pollution dans les grandes agglomérations. Il est classé Crit'Air 1, et ce, qu'importe l'année d'immatriculation.

L'accès des parkings publics souterrains est autorisé à tous les véhicules GPL et des tarifs réduits ou gratuits pour les véhicules GPL sont en vigueur. Le certificat d'immatriculation est gratuit ou réduit de 50% dans 10 régions sur 11. Avec un prix au litre d'environ 0,75 € à la pompe, un véhicule GPL permet de réduire d'environ 27 % le budget carburant par rapport à un véhicule essence (source ; Ademe).

La contenance moyenne d'un réservoir GPL permet de parcourir 400 à 600 km, en complément du réservoir essence, et ainsi d'augmenter l'autonomie initiale du véhicule.



**Le GPL est 1^{er} carburant alternatif dans le monde.
Il connaît une forte évolution dans UE :
+ 30% depuis 2012.**

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)